

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GROSMAGNY

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Absents représentés : 1  
Votants : 12

**Date de la convocation**

06/04/2021

**Date d'affichage**

06/04/2021

au siège de la Mairie

**Séance du : 13 Avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le treize Avril à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

**Etaient présents :** Léguillon Maurice – Naas Christan – Peltier Laura – Petit-Prêtre Virginie – Heintz Natacha– Hervé Yves Laurent – Oternaud Eric – Chaumerliac Agnès– Barberet Yannick— Barré Edmond- Collin Bernadette

**Etaient représentés :** Besson Martine a donnée pouvoir à Barré Edmond

**Etaient excusés :** Perrez Thierry – Laemlin Patricia - Daoudal Claude

**Secrétaire de séance :** Chaumerliac Agnès

**APPROBATION DE LA SEANCE DU 16 mars 2021**

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 16 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**N° 2021-03-01**

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence Mr NAAS Christian, 1er Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	248 440.79 €
Recettes	321 202.79 €
Report n – 1	+ 16 906.92 €
Excédent de clôture :	<b>89 668.92 €</b>

Investissement

Dépenses	282 370.46 €
Recettes	265 747.57 €
Report N-1	+ 25 903.24 €
Solde d'exécution	<b>+ 9 280.35 €</b>
Restes à réaliser	
Dépenses	43 775.00 €
Recettes	65 836.73 €

Hors de la présence de M. Maurice Léguillon, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

## N° 2021-03-02

### Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
4. Déclare que les comptes de gestion dressés pour la commune, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2021-03-03

### Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 89 668.92 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

##### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 72 762.00 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 16 906.92 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) 89 668.92 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

9 280.35 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

22 063.73 €

##### **Besoin de financement F**

=D+E 0.00 €

##### **AFFECTATION = C**

=G+H 89 668.92 €

##### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

89 668.92 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

##### **2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

0.00 €

##### **DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

0.00 €

## N° 2021-03-04

### Objet : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour l'année 2021, de maintenir inchangé les taux des taxes locales :

☑ foncier bâti : 32.37 %

☑ foncier non bâti : 66.40 %

## N° 2021-03-05

### Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2021, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

#### **BUDGET COMMUNAL :**

##### ↳ section de fonctionnement :

- Dépenses : 318 463.94 €

- Recettes : 318 463.94 €

##### ↳ section d'investissement :

- Dépenses : 1 695 124.00 €

- Recettes : 1 695 124.00 €

## N° 2021-03-06

### Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer, pour l'année 2020, des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

CANCER	70.00
COOPERATIVE SCOLAIRE Collège	110.00
DOMICILE 90	180.00
FONDATION RAOUL FOLLEREAU	70.00
HISTOIRE ET PATRIMOINE	160.00
PARALYSES DE France	70.00
UNC AFN SECTEUR ELOIE GROSMAGNY	170.00
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	70.00
VALENTIN HAUY	70.00
LES LOUPIAUX (en attente de demande)	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 470.00</b>

## N° 2021-03-07

### Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ETUDE PREVISIONNELLE D’EXPLOITATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que concernant le projet de réhabilitation d’une ferme auberge en magasin et atelier destinés aux produits alimentaires locaux et d’un restaurant.

Une étude prévisionnelle d’exploitation est nécessaire afin d’être subventionné sur ce projet.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR, d’un montant de 30 120 €
- Adopte l’opération qui s’élève à 37 650 euros HT soit 45 180 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s’établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Etude prévisionnelle	37 650 €	Subvention demandée DETR	30 120 €	80 %
Autofinancement total			7 530 €	20 %

- Dit que l’opération sera réalisée en 2021.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

## N° 2021-03-08

### Objet : CLECT – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD : REPRESENTANTS

Le Maire informe le conseil municipal qu’il est nécessaire de désigner les représentants de la Commune à la Commission d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité désigne les personnes suivantes pour siéger à la commission d’évaluation des charges transférées (CLECT).

- Léguillon Maurice – Titulaire
- Oternaud Eric – Suppléant

## N° 2021-03-09

### Objet : CONVENTION ROUTE DU FAYE - RENOUELEMENT

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Fayé, le Maire présente le renouvellement de la convention d’utilisation et d’entretien qui sera passée entre les communes concernées (Etueffont, Grosmagny, Petitmagny, Rougegoutte et Vescemont) afin de favoriser la desserte du massif forestier et permettre une meilleure exploitation des parcelles boisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité **approuve la convention de la Route Forestière du Fayé et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.**

## N° 2021-03-10

### Objet : MOTION DE SOUTIEN ACTION COLLEGE MORT

Monsieur le Maire donne lecture de la motion concernant une lettre ouverte aux élus du secteur du

Collège Val de Rosemont de Giromagny.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce document et en avoir délibéré décide à l'unanimité d'en approuver les termes de son contenu.

Fait et délibéré le 13 Avril 2021

- N° 2021-03-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- N° 2021-03-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
- N° 2021-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
- N° 2021-03-04 TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021
- N° 2021-03-05 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021
- N° 2021-03-06 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021
- N° 2021-03-07 DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ETUDE PREVISIONNELLE D'EXPLOITATION
- N° 2021-03-08 CLECT – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD : REPRESENTANTS
- N° 2021-03-09 CONVENTION ROUTE DU FAYE - RENOUVELLEMENT
- N° 2021-03-10 MOTION DE SOUTIEN ACTION COLLEGE MORT

### Signature des membres présents

LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura
PETIT-PRÊTRE Virginie	Excusé	HEINTZ Natacha
Excusée	HERVE Yves Laurent	OTERNAUD Eric
LAEMLIN Patricia	Excusé	BARRE Edmond
DAOUDAL Claude	CHAUMERLIAC Agnès	BARRE Edmond
A donné pouvoir à Barré Edmond	COLLIN Bernadette	BARBERET Yannick
BESSON Martine		